Construction de maisons individuelles - Bourgogne et Franche-Comté Entreprises incluses dans le rapport (2024/1261)

- AMIS BATISSEURS
- BATILOR BATIMENTS ET LOGEMENTS RESIDENTIELS
- BATI-PRO CMI
- BATISSEURS BOURGUIGNONS
- BOUCON PROJECTS
- CAB 90 COOP DES ARTISANS BATISSEURS 90
- CCB COOP DE CONSTRUCTION BOIS
- CKMP70
- COMAS ET FILS
- CONCEVOIR ET REALISER C ET R
- DEMEURES FRANC-COMTOISES
- DLF CONSTRUCTION
- ECO STRUCTURE
- GARNACHE FRERES
- HDCB HAUT-DOUBS CREER BATIR
- HUBERT JANNET (ENTREPRISE)
- IMMOBILIERE POUR L'HABITAT BFCA
- LA MAISON DES BATISSEURS
- LCCMI LES COMPAGNONS CONSTRUC MAISONS INDIVID
- LES CONSTRUCTIONS DE TRADITION
- MAISONS PLAISANCIA
- MAISONS ROCBRUNE
- MAISONS VINCENT
- MOYSE MA MAISON
- NTB NOUVELLES TECHNIQUES DU BATIMENT
- PASS IV
- R2S
- SALERNO CONSTRUCTION
- SAMUEL RETORNAZ
- SLOMBAA
- TOOL BOX
- TRADI-DEMEURES
- V-MAT CONSTRUCTION

Construction de maisons individuelles - Bourgogne et Franche-Comté Bon de commande (2024/1261)

Je commande un exemplaire de ce rapport comprenant les fiches des 33 entreprises. Règlement à réception de l'étude et de la facture. Le support clé USB est fourni avec la mise à jour internet activée jusqu'à fin août 2025.

□ support papier□ support PDF□ support clé USB□ papier et clé USB	225 € ^{HT} 225 € ^{HT} 325 € ^{HT} 550 € 440 € ^{HT}	adresse e-mail impérative remise de 20%	Tampon ou signature
Société A l'attention de Adresse			
CP et ville			

A retourner à La Loupe Financière par courier, par mail ou par fax – mail LLF@LLF.FR – fax +33 4 76 99 93 92

Tout rapport commandé sera livré accompagné d'une facture correspondante (TVA par autoliquidation). Les frais de port sont compris dans les tarifs ci-dessus. Bien que toutes précautions possibles soient prises pour s'assurer de l'exactitude des informations contenues dans ce rapport, il est possible que des erreurs ou omissions soient présentes. Du fait que les données ne peuvent être vérifiées, La Loupe Financière décline toute responsabilité quant à ces erreurs ou omissions. En tous les cas, il ne saurait être réclamé ni obtenu autre chose que le remboursement du coût d'acquisition du présent rapport. [‡2]